

Sorgues, le vendredi 12 juillet 2024

Chers Parents, chers élèves,

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez. C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant le mardi 03 septembre 2024.

Vous trouverez, ci-dessous, les informations pour la prochaine rentrée qui se déroulera de la façon suivante :

Rentrée des élèves *mardi 03 septembre 2024*

5^{ème} 08 h 25 – 10 h 15

4^{ème} 09 h 20 – 11 h 25

3^{ème} 10 h 30 – 12 h 20

Les élèves doivent se munir pour ce premier jour de leur matériel pour écrire (trousse avec crayons, feuilles ou cahier de brouillon et agenda) ainsi que du porte-vues dans lequel ils glisseront les circulaires vous donnant des informations complémentaires de rentrée. Il sera fourni à chaque élève un carnet de liaison.

**Le service de restauration ne fonctionnera pas ce jour-là. Pas de cours l'après-midi.
Mercredi 04 septembre 2024 : début des cours selon l'emploi du temps.**

- **Horaires de l'établissement :**

Votre enfant est accueilli dès 7 h 30 et jusqu'à 18 h 00.

Les cours se déroulent de 8 h 25 à 16 h 50 et le mercredi de 8 h 25 à 12 h 20

Une étude payante est proposée de 16 h 50 à 17 h 50.

- **Informations diverses :**

Si vous n'avez pas reçu de votre transporteur le document concernant **la prise en charge des transports scolaires**, vous pouvez le faire en ligne sur le site :

https://inscriptiontransportscolaire.maregionsud.fr/srt_84/usager

Dates à retenir : Réunion de rentrée :

- 5^{ème} : mardi 10 septembre 2024 à 17h30
- 4^{ème} : jeudi 19 septembre 2024 à 17h30
- 3^{ème} : lundi 23 septembre 2024 à 17h30

- **Fournitures scolaires :**

Dans le cadre de l'opération « *Fournitures scolaires* », le collège Marie Rivier, s'associe avec le site « SCOLEO ». Nous vous invitons à visiter www.scoleo.fr - vous pourrez ainsi accéder directement à la liste de votre enfant en cliquant sur « fournitures scolaires » « nom de l'établissement » puis « nom et prénom de votre enfant ». Vous pourrez vérifier la liste correspondant à la classe de votre enfant, modifier le contenu de votre commande en supprimant ou en rajoutant des articles, et demander une livraison à votre domicile.

Vous trouverez ci-joint la liste des fournitures scolaires.

- **Cahiers d'exercices et livres**

Cette année, nous travaillons avec la Librairie L'Eau Vive d'Avignon et nous vous proposons d'acheter les livres de lecture et les cahiers d'exercices demandés par les enseignants de discipline directement chez eux. La librairie sera présente dans l'établissement, la vente se fera dans le parc.

Le mardi 3, le jeudi 5, le vendredi 6 septembre de 15h à 18h30 pour les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Je vous rappelle que les livres sont tous vendus au même prix dans toutes les Librairies de France depuis la Loi du 10 août 1981 dite "Loi Lang" qui instaure le prix unique du livre.

- **Tenue :**

À compter du 02 septembre 2024 :

La tenue vestimentaire et corporelle doit être décente et conforme à un esprit de travail, ce qui exclut les tenues excentriques, provocantes ou dénudées.

Il est autorisé de porter un pantalon ou un bermuda en jean (non troué), un pantalon en toile Chino, une jupe en jean non moulante arrivant au niveau du genou, ainsi qu'un haut de couleur unie sans motif et sans marque (tee-shirt, polo, à manches courtes ou longues, chemise, pull, sweat, voir le visuel).

La tenue de sport est exclusivement réservée aux séances d'EPS. Toute tenue de sport à l'effigie d'un club est interdite.

Tout vêtement, badge, bijou ou autre faisant l'apologie de produits illégaux (drogue, alcool...) ou toute autre propagande est interdit. Le piercing n'est pas autorisé même masqué par un pansement.

Les couvre-chefs sont autorisés uniquement à l'extérieur des locaux.

Les colorations, crâne rasé et marques dans les cheveux sont interdits.

Il sera demandé aux parents des élèves ne respectant pas ces consignes d'apporter une tenue de rechange le plus rapidement. Dans l'attente, il sera donné aux élèves une tenue, sous la forme d'une blouse de travail. Dans le cas des coiffures et coupes de cheveux, il sera demandé de rectifier ceux-ci dans un délai rapide.

L'élève est maintenu en classe et le problème de la tenue, réglé en dehors de la classe.

Pour des raisons d'hygiène et de respect, il est interdit de cracher. Mâcher du chewing-gum est interdit en classe.

Sont interdites également les manifestations d'amitié équivoques ou dépassant ce que la décence autorise dans une communauté scolaire, dans l'enceinte du collège et à sa périphérie.

Il est également interdit d'introduire et d'utiliser tout ingrédient (farine, œuf...) pour fêter tout évènement, au sein de l'établissement ou de ses abords.

Voici le visuel des tenues acceptés :



- **Téléphone portable :**

Nous avons une volonté éducative et nous privilégions les attitudes de socialisation.

L'utilisation des téléphones portables ou de tout accessoire permettant d'écouter de la musique ou d'accéder à Internet est strictement interdit sur le temps scolaire.

Le téléphone doit être éteint et déposé dans le cartable de l'élève, comme le prévoit la loi du 3 août 2018. Nous vous conseillons de prévoir un étui de protection.

Règlement intérieur 2023-2024 – Ensemble scolaire MARIE RIVIER Sorgues Page 7 sur 12 Si tel n'est pas le cas, il sera confisqué et restitué en fin de journée. Il en est de même pour les montres connectées.

En cas d'urgence et de nécessité absolue de contacter votre enfant, vous pouvez le faire en passant par le service accueil du collège qui transmettra le message.

De même, si l'élève a besoin de contacter ses parents de façon exceptionnelle, nous lui permettrons de le faire en mettant un téléphone à sa disposition.

- **Groupe de besoins : Nouveauté à la rentrée**

À la rentrée 2024, nous mettrons en place des groupes de besoins en français et en mathématiques pour les élèves de 6ème et de 5ème. Ces groupes seront constitués afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque élève et de favoriser leur progression dans ces matières essentielles.

En français, les élèves seront répartis en fonction de leur niveau de compréhension, d'expression écrite et orale. Les groupes permettront aux enseignants d'adapter les contenus pédagogiques et les méthodes d'apprentissage en fonction des besoins de chacun. Cela permettra également aux élèves de progresser à leur rythme et de bénéficier d'un suivi plus individualisé.

En mathématiques, les élèves seront regroupés en fonction de leurs compétences en calcul, en résolution de problèmes et en raisonnement mathématique. Les groupes de besoins permettront aux enseignants d'apporter un soutien personnalisé aux élèves en difficulté tout en proposant des défis adaptés aux élèves les plus avancés.

Nous sommes convaincus que la mise en place de ces groupes de besoins contribuera à l'amélioration des résultats de tous les élèves et à leur épanouissement scolaire.

- **Affectations classe :**

Vous avez reçu, avec ce courrier, l'affectation de votre enfant pour l'année scolaire 2024-2025. En vue de la mise en place de la réforme, **aucun changement de classe sera accepté**. Tous les élèves auront la même amplitude horaire : lundi-mardi-jeudi : 8h25-16h50, le mercredi 8h25-12h20, le vendredi 8h25-14h45.

À partir de 15h00 (uniquement le vendredi) : début des séances de sections sportives foot et rugby et ateliers (Découverte professionnelle, chorale, sections sportives Foot et Rugby, théâtre, ateliers, etc...)

Nous vous souhaitons un très bel été et de beaux moments de partage en famille. Prenez soin de vous et de vos proches.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir,

Bien à vous,

RODRIGUEZ Catherine
Chef d'établissement

CARLINO Audrey
Directrice Adjointe